

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 1<sup>er</sup> avril 2025**

**Etaient présents :**

MMES et MM FOUILLOUX GROSROYAT RIVIERE BILLARD LAGREZE GERVIER GUYONDET FERNANDEZ HUDRY  
MAKHLOUF LABRUNIE MONTANARI

**Absents excusés :**

Mme DE SAEVER : pouvoir à M. FOUILLOUX

Mme AUVERTIN : pouvoir à Mme HUDRY

Mme GOLLIET : pouvoir à Mme GROSROYAT

**Absent :**

M. RENAUT

1°) **Ouverture de la séance**

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 4 mars

2°) **Finances – Economie**

- a) Etat des factures
- b) Approbation du compte administratif 2024
- c) Approbation du compte de gestion 2024
- d) Affectation du résultat
- e) Vote des contributions directes 2025
- f) Approbation du budget primitif 2025
- g) Convention « Ville engagée Gaz Vert » entre la commune, le SIEA et Gaz Réseau Distribution France
- h) Signature d'une convention territoriale globale 2025-2029 avec la CAF de l'Ain
- i) Signature d'une convention avec les Défricheurs
- j) Remises gracieuses d'amendes administratives
- k) Modification du tableau des emplois
- l) Modification de la délibération D2016\_045 du 4 octobre 2026 relative à la mise en place du RIFSEEP
- m) Modernisation de l'éclairage public – phase 3
- n) Modification de la délibération D2022\_051 Intégration d'une facturation pour le service extra-scolaire pour les enfants extérieurs à la commune
- o) Contrat de service OOWI avec la société B2EBIKE pour la plateforme des vélos électriques

3°) **Urbanisme**

- a) Dossiers vus en commission du 10 mars et du 1<sup>er</sup> avril
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 4 mars
- c) Déclaration(s) d'intention d'aliéner

4°) **Travaux, Bâtiments et Voirie**

- a) Informations diverses
- b) Dénomination et numérotation de l'opération immobilière « SEGNY VILLAGE »

5°) **Ecole – Cantine – Centre de Loisirs**

- a) Informations diverses
- b) Modification du règlement du centre de loisirs

6°) **Commission CLAC - Informatique**

- a) INFORMATIQUE : informations diverses
- b) CLAC : informations diverses

7°) **Affaires sociales et CCAS**

- a) Informations diverses

8°) **Communauté d'agglomération**

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 26/03/2025
- b) Compte rendu des différentes commissions

9°) **Questions/informations diverses**

-----

1°) **Ouverture de la séance**

- a) Le quorum est atteint, 11 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
- b) Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, M. FERNANDEZ se propose et est désigné.
- c) Approbation du procès-verbal du 4 mars : Le PV est approuvé à l'unanimité.

2°) **Finances - Economie :**

- a) **Etat des factures :** Le document n'appelle aucune observation particulière.
- b) **Approbation du compte administratif 2024 :** Le conseil, après s'être fait présenter le compte administratif, qui se résume comme ci-dessous, l'accepte à l'unanimité.

|                       | <b>Résultat clôture exercice 2023</b> | <b>Part affectée à invest.2024</b> | <b>Résultat exercice 2024</b> | <b>Résultat de clôture 2024</b> |
|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| <b>Investissement</b> | + 2 054 337.52€                       |                                    | + 519 540.72€                 | + 2 573 878.24€                 |
| <b>Fonctionnement</b> | + 2 781 692.22€                       | + 960 149€                         | + 980 929.14€                 | + 2 802 472.36€                 |
| <b>TOTAL</b>          | + 4 836 029.74€                       | + 960 149€                         | + 1 500 469.86€               | + 5 376 350.60€                 |

- c) **Approbation du compte de gestion 2024 :** Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion.
- d) **Affectation du résultat : Constatant** que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : **2 802 472.36€** et un déficit de fonctionnement de : 0€, le Conseil décide, à **l'unanimité** d'affecter le résultat comme suit :

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                          |                                    |
| A) Résultat de l'exercice                                  | + 980 929.14€                      |
| B) Résultats antérieurs reportés                           | + 1 821 543.22€                    |
| <b>C Résultat à affecter</b>                               | + 2 802 472.36€                    |
| D) Solde d'exécution d'investissement                      |                                    |
| D 001 (besoin de financement)                              | - 0€                               |
| R 001 (excédent de financement)                            | + 2 573 878.24€                    |
| E) Solde des restes à réaliser d'investissement            |                                    |
| Besoin de financement                                      | 755 030.76€                        |
| Excédent de financement                                    | 0€                                 |
| <b>Besoin de financement F</b>                             | <b>= D+E</b><br><b>755 030.76€</b> |
| <b>AFFECTATION = C</b>                                     | <b>+ 2 781 692.22€</b>             |
| <b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> | <b>755 030.76€</b>                 |
| <b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>                 | <b>2 047 441.60€</b>               |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002</b>                               | -                                  |

- e) **Vote des contributions directes 2025 :** Le conseil accepte à l'unanimité, les taux des contributions directes ci-après indiqués pour 2025, étant précisé qu'aucune augmentation n'a été appliquée par rapport à 2024.

A savoir :

- Taxe foncière propriétés bâties : **25.64 %**
- **Taxe foncière propriétés non bâties : 44.68 %**
- Taxe habitation résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **13.33 %**

Arrivée de Marie GERVIER à 19h20.

f) **Approbation du budget primitif 2025** : Le budget primitif, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité. Il se résume ainsi :

|                                    |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| - <b>Section de fonctionnement</b> | <b>5 417 963€</b>  |
| - <b>Section d'investissement</b>  | <b>5 519 566 €</b> |

g) **Convention « Ville engagée Gaz Vert » entre la commune, le SIEA et Gaz Réseau Distribution France** : La commune, le SIEA et GRDF ont décidé de coopérer dans le cadre d'un partenariat autour du « Gaz Vert de la Transition Energétique » en signant une convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties conviennent de coopérer pour promouvoir le biométhane, appelé « gaz vert » ou « gaz renouvelable » auprès des citoyens, et de tous les acteurs et visiteurs du territoire. Le Conseil approuve à l'unanimité la convention proposée.

h) **Signature d'une convention territoriale globale 2025-2029 avec la CAF de l'Ain** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une première Convention Territoriale Globale (CTG) a lié la CAF de l'Ain, Pays de Gex agglomération et 10 communes du territoire sur la période 2021-2024. Cette convention a constitué le cadre contractuel par lequel la CAF a formalisé son engagement auprès de la Communauté d'agglomération et des communes sur l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF en matière de service aux familles (petite enfance, enfance et jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, handicap et prévention santé, logement, accès aux droits...). Il convient d'anticiper l'élaboration d'une nouvelle CTG pour la période 2025-2029, qui prendra la forme d'une convention cadre. Cette convention déterminera l'étendue du partenariat ainsi que les conditions et moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet social de territoire (méthodologie, modalités, moyens financiers...) pour maintenir, améliorer et/ou développer une offre de services de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire. Le Conseil approuve à l'unanimité, la convention territoriale globale sous la forme d'une convention cadre pour la période 2025-2029.

i) **Signature d'une convention avec les Défricheurs** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Les Défricheurs qui s'occupe de l'insertion des jeunes et adultes de l'Ain propose de mettre à disposition de la commune des personnes en situation de réinsertion professionnelle pour effectuer des travaux d'entretien des berges de différents cours d'eau, de divers chemins ruraux et d'espaces verts répartis sur Segny. Une convention est proposée pour un rythme de passage réparti dans l'année et qui correspond à 32 jours d'intervention pour un montant HT de 24 800€ soit **29 760€ TTC**. Le conseil accepte à l'unanimité.

j) **Remises gracieuses d'amendes administratives** : Des contrevenants ont engagé des recours, faisant apparaître une incertitude juridique quant à l'application des amendes prévues. Il est proposé que le conseil adopte une procédure graduée en adéquation avec le degré d'infraction. En attendant sa mise en œuvre, il est proposé d'effectuer des remises gracieuses sur les titres émis et non soldés. Après discussion, le Conseil accepte à l'unanimité.

k) **Modification du tableau des emplois** : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent sur le grade d'attaché suite à son inscription sur la liste d'aptitude. Il est proposé de créer un grade d'attaché à temps complet. Le Conseil accepte à l'unanimité de créer un poste d'attaché et de l'inscrire au tableau des emplois.

l) **Modification de la délibération D2016\_045 du 4 octobre 2026 relative à la mise en place du RIFSEEP** : Le tableau des emplois ayant été modifié par la création d'un poste d'attaché administratif, il y a lieu d'instaurer un régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux. Le Conseil accepte à l'unanimité.

m) **Modernisation de l'éclairage public – 3<sup>ème</sup> et dernière phase** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a déjà eu deux phases de modernisation de l'éclairage public en 2023 et en 2024. Afin de continuer à réduire les dépenses énergétiques, il serait judicieux de poursuivre cette modernisation, qui concerne le quartier des Hutains, des Tauques, de la Chapelle et de Vaise.

Le SIEA propose un plan de financement de **66 034.42 €**. Le Conseil accepte à l'unanimité cette 3<sup>ème</sup> et dernière phase de modernisation de l'éclairage public.

- N) Modification de la délibération D2022\_051 Intégration d'une facturation pour le service extra-scolaire pour les enfants extérieurs à la commune** : Monsieur BILLARD informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications à la délibération D2022\_051. En effet, actuellement le centre de loisirs n'accueille pas d'enfants extérieurs à la commune pendant les vacances scolaires. Il est prévu qu'à la prochaine rentrée scolaire, ces enfants pourront fréquenter le centre de loisirs s'il reste des places disponibles. Une tarification spécifique doit donc être mise en place. Le Conseil accepte à l'unanimité de définir une tarification par tranche telle que proposée, qui sera applicable à la prochaine rentrée scolaire 2025-2026.
- O) Contrat de service OOWI avec la société B2EBIKE pour la plateforme des vélos électriques** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une plate-forme de recharge pour les vélos électriques a été créée l'année dernière. Il est proposé de confier son exploitation à la société B2EBIKE qui devra mettre en place et exploiter cette solution de Vélo à Assistance Electrique (V.A.E) partagée avec des stations géolocalisées dans une majorité de communes du Pays de Gex. Le détail des modalités est expliqué dans le contrat de service en annexe. Ce contrat est conclu pour une durée de trois ans ferme pour un montant annuel de **4 500€HT/ an**. Ce forfait comprend la fourniture du matériel (vélos, stations, totems qui restent la propriété de B2EBIKE), la livraison, l'installation, la mise en service, la gestion de solution, l'entretien et la maintenance des matériels sur site ou en atelier. Le Conseil accepte à l'unanimité.

### 3°) Urbanisme :

#### a) Dossiers vus en commission du 10 mars et du 1<sup>er</sup> avril

##### ● **Déclarations préalables**

- M. SUTRE Th., Rte des Rosellets : ajout de 3 velux = avis favorable
- SCI LE CORRAL, Rue Vieux Bourg : régularisation modification façades = avis favorable
- M. AUBERTIN F., Rue de la Rogeraie : panneaux solaires = avis favorable
- Mme BELOTTI J., Rte des Rosellets : modification façades et parking = avis favorable
- M. ROUGET C., Impasse de la Velle : aménagement garages en habitation = avis favorable
- M. DELDICQUE Ch., Rue des Lys : installation photovoltaïque et clim en façade = avis favorable
- M. TISSEYRE N., Vionnet des Places : clôture et déplacement 2 stationnements = avis favorable
- M. RONDINAUD Ch., Rue Belle Fermière : pompe à chaleur en façade = avis favorable
- Mme ESCUDIE M., Rue du Journans : abri de jardin = avis favorable

##### ● **Permis de construire**

- M. LE RUMEURU L., Rue de la Gravière : surélévation, isolation, modification façades et toiture, création de 30m<sup>2</sup> de surface de plancher = avis favorable
- M. POPA B., Rue du Journans : isolation extérieure = avis favorable
- M. MABROUK G., Rte de Versonnex Lot 3 : maison individuelle = avis favorable
- M. GIRONDIN, Rte de Versonnex Lot 2 : maison individuelle = avis favorable
- M. MARTIN, Rte de Versonnex Lot 1 : maison individuelle = avis favorable
- Mme GARAVAGLIA P., Rte de Chenaz : modification matériau terrasse = avis favorable
- SCI REV'GRAND, Ch. des Landes Lot 2 : 1 bâtiment de 2 logements = avis favorable
- SCI KG IMMO, Chemin des Borrax : 3 logements dans maison existante = avis favorable
- IM2T, Rte de Versonnex : permis d'aménager lotissement de 3 lots = avis favorable

#### b) Dossiers acceptés depuis le 4 mars

##### ● **Déclarations préalables**

- M. SUTRE Th., Rte des Rosellets, pour 3 velux

##### ● **Permis de Construire**

- //

#### c) **Dossiers refusés**

- //

- d) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : 2 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

#### 4°) Travaux, Bâtiments et Voirie

##### a) Informations diverses :

- Le bâtiment de la nouvelle école devrait être hors d'eau à la fin du mois. La hauteur des poignées de porte a été définie à 1m30, tout comme les prises électriques, et les branchements à prévoir pour les TNI ont été réglés.
- Le devis pour la transformation du carrefour qui desservira la maison Séniors a été reçu. Les travaux devraient démarrer très prochainement.
- Des petits travaux d'entretien et de réparation ont été recensés à l'école « Le Petit Prince » et seront effectués prochainement.

b) **Dénomination et numérotation de l'opération immobilière « SEGNY VILLAGE »** : l'opération étant située sur des anciennes prairies, Il est proposé de nommer la voie de l'opération « Rue de la Prairie ». La numérotation sera effectuée par l'adjoint à la voirie. Cette dénomination est acceptée à l'unanimité.

#### 5°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

a) Compte-rendu/Informations diverses : Monsieur BILLARD rappelle la réunion qui a eu lieu du conseil d'école. Des remerciements à la commune ont été faits pour tout ce qui est entrepris pour que le bien-être et l'enseignement des enfants soient de qualité.

b) **Modification du règlement du centre de loisirs** : Monsieur BILLARD présente le nouveau règlement de la cantine qui sera applicable pour la rentrée scolaire 2025-2026. Ce nouveau règlement modifie les dates d'ouverture pendant les vacances estivales, les modalités d'inscription pour les enfants extérieurs à Segny ainsi que les tarifs applicables pour ces derniers. Le Conseil accepte à l'unanimité.

#### 6°) Commission Informatique – CLAC :

a) INFORMATIQUE = Mme GROSROYAT informe que les enseignants sont encore réfractaires à la mise de l'application de la téléphonie en IP sur leur téléphone portable. Une nouvelle discussion va être organisée et en cas de nouveau refus, l'application sera installée sur leur PC.

##### b) CLAC =

- La journée de la Femme du 8 mars a, une nouvelle fois, été bien appréciée.
- Le nettoyage de Printemps organisé le 29 mars s'est bien passé. Il a été fait la remarque qu'il était dommage qu'un employé technique ne soit pas présent avec le camion. Mme GROSROYAT fait remarquer qu'il serait souhaitable que lors d'accidents sur la commune, les débris automobiles soient enlevés rapidement. Monsieur RIVIERE rappelle qu'il y a eu un malentendu avec la société ; en général tout est bien ramassé.
- Une partie des décorations de Pâques a déjà été installée.
- La fête de la Musique est en préparation.
- Mme GERVIER précise que toutes les associations de Segny ont été contactées afin de communiquer sur leurs activités et animations. Pour le moment, seul le comité des fêtes a répondu favorablement.

#### 7°) Affaires sociales et CCAS

a) Informations diverses : //

#### 8°) Communauté d'agglomération

a) Compte-rendu du conseil communautaire du 26/03/2025 : le compte-rendu sera transmis aux conseillers.

b) Compte-rendu des différentes commissions :

- ETIC
- Régie Eaux Gessiennes
- SIEA

#### 9°) Questions/informations diverses

- Monsieur le Maire revient sur la demande et proposition financière d'un segnerand d'acquérir 200m<sup>2</sup> situés aux Rossanets, et souhaite avoir l'avis des conseillers. Après discussion, le Conseil refuse (14 voix contre et 1 abstention) la vente de cette parcelle.

- Mme GROSROYAT informe que l'association de gym et de pilates pour adultes d'Echenevex, avait demandé le prêt d'une salle le temps que les travaux de la salle d'Echenevex se fassent, et que ça leur avait été refusé. Monsieur le Maire précise que d'autres associations avaient également fait la même demande qui leur a été également refusée.

**Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 6 mai 2025 à 19h, salle des associations.**

Séance levée à 21h15